

 <i>Apanage Qualité</i>	CHARTRE SUR LE RESPECT DE LA VIE PRIVEE ET LA PROTECTION DES DONNEES	Réf. : AD-DO-2
		Indice : 1
		Date : 09/01/2009
Rédigé par :	<i>L. Daudignon, B. Tabuteau</i>	
Validé par :	<i>B. Tabuteau</i>	

PREAMBULE

L'association *Apanage Qualité* s'engage à préserver la confidentialité des informations personnelles qui lui sont fournies et à faire respecter des règles de bonne conduite vis-à-vis des publications.

Ce document précise :

- le champ d'application de la charte ;
- l'utilisation et la diffusion des renseignements personnels ;
- les règles d'éthique concernant le partage des données ;
- le droit de consulter, corriger ou supprimer les informations ;
- la durée de conservation des renseignements personnels ;
- les mesures de sécurité.

Pour toute question relative à la confidentialité ou exercer son droit de consultation et rectification, les adhérents devront contacter le siège social de l'association.

CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTRE

La Charte s'applique pour toutes les données recueillies par l'association *Apanage Qualité*.

UTILISATION ET DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de la procédure d'inscription à l'association *Apanage Qualité*, il est demandé de compléter de la manière la plus précise possible un bulletin d'adhésion. Il comporte des données personnelles et professionnelles nécessaires à la bonne gestion des membres du réseau par le Conseil d'administration.

Sauf opposition expresse, les données suivantes sont systématiquement mises en ligne sur le site Internet de l'association : nom, prénom et numéro de département. Afin de permettre à tous les membres du réseau de communiquer entre eux ou d'être éventuellement contactés dans le cadre d'une demande de service, il est donné la possibilité d'y ajouter, sur demande : adresse(s) de courriel et/ou numéro(s) de téléphone.

Les options de chaque adhérent s'expriment sur le bulletin d'adhésion :

- règle de confidentialité souhaitée pour la publication des données personnelles ;
- choix de recevoir ou non des informations adressées automatiquement par courriel aux membres du réseau (mailing interne au réseau).

Apanage Qualité s'engage à ne communiquer aucune autre information à quiconque, sauf autorisation expresse ou obligation légale de le faire.

REGLES D'ETHIQUE CONCERNANT LE PARTAGE DES DONNEES

L'association *Apanage Qualité* a pour objet de faciliter le partage d'informations entre membres actifs, notamment au travers de moyens de communication : site Internet, forum, lettre... A cet effet, les adhérents ont la possibilité de proposer tout type de données qu'ils souhaitent mettre en commun avec les autres membres du réseau : informations, documents, liens vers d'autres sites...

La publication de ces données par *Apanage Qualité* est faite sous la responsabilité directe des adhérents qui les communiquent. Ils sont appelés à vérifier l'absence de confidentialité des données mises en commun : obligation de discrétion professionnelle, respect des droits d'auteurs, etc.

Des règles de bonne conduite s'imposent également aux adhérents afin de respecter la confidentialité des données personnelles mises en lignes ainsi que l'éthique des publications, notamment en limitant leur diffusion et en citant leurs auteurs.

DROIT DE CONSULTER, CORRIGER OU SUPPRIMER LES INFORMATIONS

Conformément à la législation en vigueur et plus particulièrement à la loi du 6 janvier 1978, tout adhérent dispose d'un droit de consultation, de rectification et d'opposition sur ses données personnelles enregistrées par *Apanage Qualité*.

Toute partie prenante a également le droit de s'opposer à la publication d'informations, lorsqu'elles font défaut aux règles d'éthique ou de confidentialité.

Ce droit s'exerce directement auprès du siège social de l'association.

DUREE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

A l'exception de leur traitement éventuel à des fins historiques, statistiques ou scientifiques, aucune donnée personnelle concernant les adhérents ne sera conservée sous une forme nominative au delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. La durée maximale de conservation des renseignements personnels est de cinq ans après la période d'adhésion.

LES MESURES DE SECURITE

Seuls les membres du Conseil d'administration ont accès aux informations personnelles des adhérents. D'une manière générale, *Apanage Qualité* prend toutes les mesures techniques et d'organisation appropriées afin d'assurer la sécurité optimale des données enregistrées.